



Infosite

n° 3 - 2015

Vallée de la Charente en amont d'Angoulême

Lettre d'information du site d'intérêt communautaire NATURA 2000 n°FR541-2006 - Juillet 2015

Éditorial

2015 voit la troisième année d'animation du site Natura 2000 de la « Vallée de la Charente en Amont d'Angoulême » et la construction, voire l'aboutissement de plusieurs projets structurants pour la vallée. Sentiers d'interprétation, adhésion de plusieurs collectivités pour la sauvegarde de leur patrimoine, partenariats avec les organismes forestiers aboutissant aux engagements de nombreux propriétaires, nouvelle campagne des Mesures Agro-Environnementales, projets de restauration de zones humides favorables à la fraie du brochet et aux oiseaux qui ont permis la désignation du site, études visant à rétablir la continuité piscicole et sédimentaire du fleuve...

Autant de réussites sur le terrain qui, cumulées, participent à la reconquête de la biodiversité de cet axe migratoire si fréquenté à l'automne et au printemps revenus...



Martin-pêcheur d'Europe

Par **Guillaume Planche**,
Animateur
du site Natura 2000
LPO France



Brèves, actualités

Vous vous engagez...

15 Chartes Natura 2000 sur 79 ha
2 Contrats Natura 2000 sur 2,4 ha
260 ha de terres agricoles sous Mesures agro-environnementales

Après trois années d'animation, près de 35 propriétaires, privés ou publics, s'engagent déjà pour le site ! De nouveaux sont en train de rejoindre la démarche... A quand votre tour ?

Un sentier d'interprétation pour valoriser le fleuve

Ce 18 juillet a vu l'inauguration du sentier d'interprétation que la Communauté de Communes du Pays Manslois et ses partenaires ont développé à Mansle et à Saint-Groux. Au-delà de l'aspect patrimoine naturel lié au fleuve, les trois boucles de ce sentier (1, 3 et 4,2 km) vous permettront de découvrir les évolutions des pratiques agricoles, culturelles et récréatives des habitants du Manslois. Suivez le guide !

Des évolutions réglementaires...

Le régime propre lié à Natura 2000 s'étoffe ! Depuis le 11 juin 2015, le Préfet de la Charente a publié la « seconde liste locale au titre de Natura 2000 ». Elle prévoit notamment de soumettre aux évaluations des incidences tout retournement de prairies permanentes, arrachage de haies ainsi que les premiers boisements. Une large campagne de communication va être effectuée au cours du second semestre 2015 pour informer les porteurs de projets.

Cellettes s'engage dans la Charte Natura 2000 !

La commune, à nouveau propriétaire du domaine d'Echoisy, mène depuis début 2015 une restauration du site. Cellettes s'est entourée de Charente Nature et de la LPO pour bénéficier de conseils vis-à-vis des futurs aménagements. Si des secteurs seront évidemment voués au développement socio-économique du domaine, d'autres seront optimisés pour accueillir faune et flore de la vallée. La Charte Natura 2000 dans laquelle les élus ont décidé de s'engager, leur permet de connaître et de labéliser les bonnes pratiques de gestion à appliquer tant dans les boisements que dans les prairies du domaine.

La Fédération de pêche de la Charente œuvre pour le brochet... et le Rôle !

En Charente, la Fédération mène des projets de restauration et d'entretien de prairies inondées conduites en fauche tardive, pour recréer des secteurs favorables à la fraie du brochet. Pour cela, depuis de nombreuses années, la Fédération a acquis plus de 17 ha à Saint-Groux et Ambérac sur lesquels elle effectue des reconversions de peupleraies et de cultures en prairies, gère les niveaux d'eau, comptabilise les géniteurs et les brochetons... Des passerelles sont en train de naître entre ce programme et Natura 2000 puisque ces actions conviennent parfaitement aux exigences biologiques du Rôle des genêts.

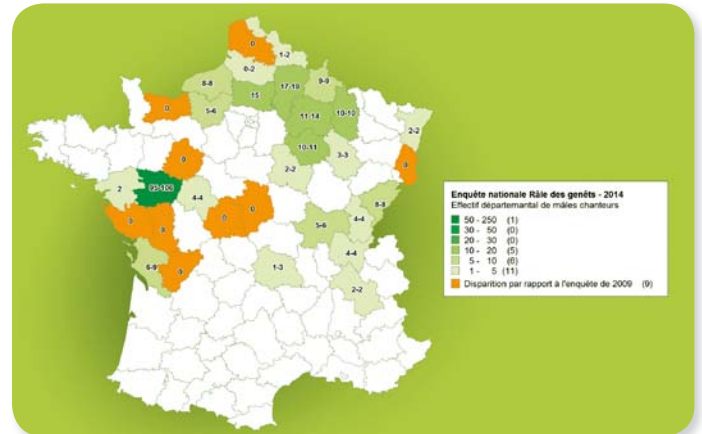


AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



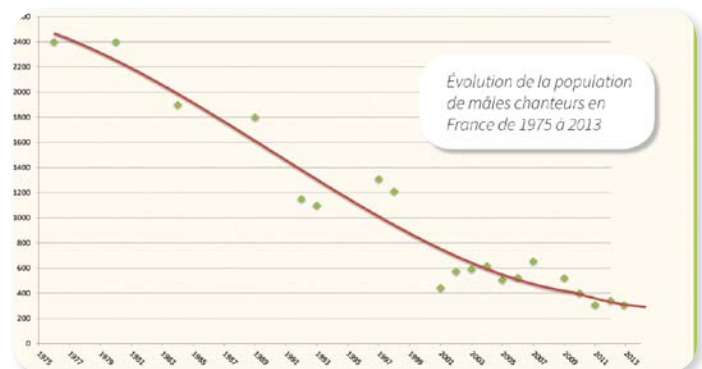
LE RÂLE DES GENÊTS, GRAND ABSENT DE L'ENQUÊTE EN CHARENTE

Au printemps 2014, un suivi du nombre de couples de Rôle des genêts a été effectué par Charente Nature dans le cadre du Plan National d'Action en faveur de cette espèce qui s'opère régulièrement sur l'ensemble du territoire métropolitain. Sur chacun des 12 secteurs favorables qui ont été parcourus par les naturalistes du département, aucun mâle chanteur n'a été entendu, ce qui signifie qu'aucun couple de Rôle des genêts ne s'est reproduit l'an dernier en Charente. Ce constat a également été observé dans 8 autres départements, comme l'atteste la carte ci-contre. Cette situation préoccupante corrobore la forte régression des effectifs nationaux de cette espèce au cours de ces dernières décennies (voir le graphique ci-contre) qui lui confère le statut d'espèce menacée. Selon les suivis réalisés depuis les années 1980, la population française de Rôle des genêts a décliné de 85 %, passant de 2 000 mâles chanteurs en 1975 à moins de 300 en 2013.



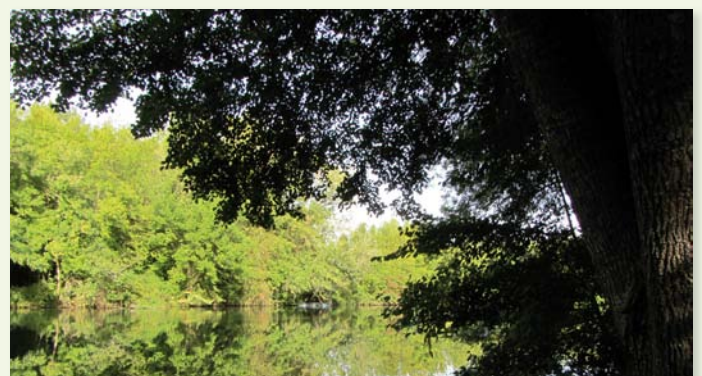
Pour autant tout n'est pas perdu ! Des exemples menés dans le cadre du programme LIFE Rôle des genêts montrent des résultats encourageants dans les grandes vallées alluviales traditionnelles du territoire (Charente aval, Loire, Seine, Oise), où les acteurs du monde agricole ont su nouer de solides partenariats avec les structures environnementales et co-créer de nombreuses innovations : labels locaux valorisant la viande, filière de production et de commercialisation du foin, matériel d'effarouchement lors des fauches, bandes

refuge, etc. En Charente Maritime et dans l'Oise où sont mis en œuvre ces dispositifs, les effectifs de Rôle en 2014 ont été les plus élevés de ces dernières années. Les prémices d'un retournement de situation sur ces territoires pilotes qui serviront d'exemple à Charente Amont ?



RIPISYLVE, POURQUOI ET COMMENT LA PRÉSERVER ?

Une ripisylve est une formation végétale qui se développe sur les bords de cours d'eau. Elle se situe à la frontière entre l'eau et la terre. Les saules, aulnes, frênes et érables qui la composent présentent la particularité de tolérer l'eau dans leurs systèmes racinaires une bonne partie de l'année. Mais une ripisylve fonctionnelle ne se limite pas à un alignement d'arbres ! Elle est en réalité constituée naturellement de 4 strates de végétations qui se recoupent tant en longueur qu'en épaisseur.



Arborée



Arbustive



Buissonnante



Herbacé

Halte aux espèces exotiques envahissantes !

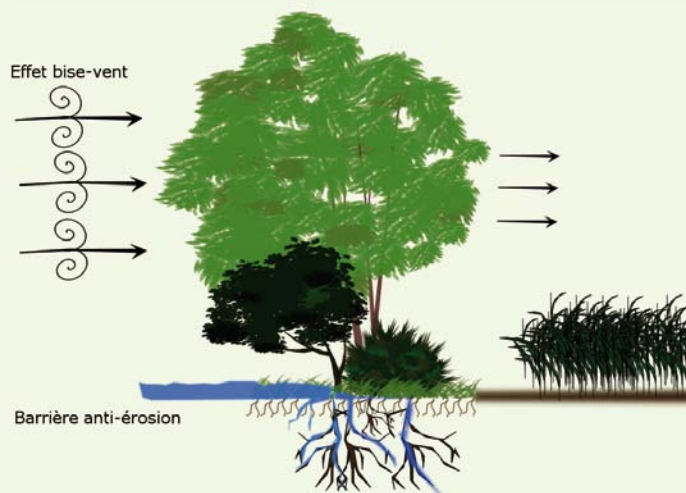
Introduites par l'homme, elles posent problème par leur tendance à coloniser rapidement les habitats au détriment des espèces locales et du fonctionnement naturel des milieux.

L'Erable negundo (*Acer negundo*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) en font partie et sont présents localement sur le bassin de la Charente.

LA RIPISYLVE ET SES FONCTIONNALITÉS

- Une fonction écologique : maintien des berges (protection naturelle des terres car le réseau racinaire maintient la berge et limite l'érosion mais il sert aussi à limiter l'effet des crues), capacité épuratrice ou de filtration des eaux (les végétaux captent les nitrates, phosphates et produits phytosanitaires contenus dans les eaux de ruissellement)
- Une fonction biologique : habitat privilégié pour de nombreuses espèces animales utiles à l'agriculture comme les insectes auxiliaires des cultures ou pollinisateurs, les rapaces prédateur des rats taupiers... et habitat piscicole intéressant (abris, caches...)
- Une fonction économique : bois de chauffage et bois d'œuvre
- Une fonction sociale : cadre apprécié des différents usagers de la nature
- Une fonction paysagère : éléments paysagers structurants, témoins de nos vallées alluviales
- Une fonction agricole : fourrage, pâturage, ombrage et brise vent (protection des troupeaux et augmentation du rendement des cultures).

Devant les intérêts que présente la ripisylve aussi bien pour le paysage, l'environnement, que pour nos activités humaines, l'importance de leur maintien devient évidente.



© M. Jansana

LA RIPISYLVE ET SA GESTION



Entretien d'une haie par du matériel adapté (ici barre de coupe sécateur, mais également lamier à scie ou lamier à couteau) © E. Cirou



Entretien avec du matériel inadapté : broyeur à fléau, épareuse, ... A proscrire ! © E. Cirou

La croissance rapide des essences de la ripisylve permet une exploitation de bois de chauffage régulière, tous les 15 à 20 ans et de bois d'œuvre tous les 45 à 65 ans selon les essences. Toutefois, la gestion de ces boisements nécessite d'être raisonnée pour maintenir un état boisé irrégulier mais continu, plus favorable au maintien des berges et à la protection des habitats naturels. Afin de conserver les fonctionnalités de la ripisylve, il est donc conseillé de garder un boisement de berge diversifié, qui présente toutes ses strates naturelles.

Seuls les arbres dépérissant, trop penchés sur le cours d'eau, sous-cavés ou situés dans le lit mineur peuvent nécessiter une intervention. Pour un entretien courant, il n'est pas recommandé d'entretenir la végétation de berge à l'épaveuse. En effet, les plaies déchiquetées qu'elle génère sur les arbres et arbustes ralentissent la cicatrisation et augmentent le risque d'attaques parasitaires (insectes ou champignons). Il est plutôt conseillé d'utiliser la tronçonneuse ou le lamier.

NE LES OUBLIONS PAS : HAIES, ARBRES ISOLÉS ET ARBRES TÊTARDS

Témoins de l'exploitation du territoire et marqueurs importants des paysages ruraux, les haies font partie intégrante de notre histoire et de notre patrimoine culturel. Une intense période d'arrachage a entraîné un considérable recul des haies et des arbres isolés. Malmenées, les haies rendent pourtant bien des services à nos activités agricoles : barrière naturelle contre le ruissellement et l'érosion, épuration des intrants agricoles, brise vent (amélioration de près de 30% des rendements des cultures par limitation de l'évapotranspiration des plantes cultivées), abris pour les troupeaux, réservoir d'auxiliaires de culture... Une haie est également au service du forestier : bien gérée et entretenue elle peut totalement rentabiliser la place qu'elle occupe en diversifiant la production de la parcelle : bûches, plaquettes à combustible, petits fruits, paillage... Tout cela sans compter leurs bénéfices en faveur de la biodiversité : sites de reproduction, zones de repos, « garde-manger », circulation de la faune, dispersion de la flore, etc. Au même titre que la haie, les arbres isolés participent au bon

fonctionnement des écosystèmes notamment en assurant les connexions entre les milieux boisés.

Les arbres « têtards », au tronc noueux et renflé, constituent des éléments paysagers importants. Issus de pratiques agricoles traditionnelles aujourd'hui pratiquement abandonnées, ils tendent à disparaître de nos campagnes. Ils présentent pourtant de forts intérêts écologiques. Abris, sites pour la reproduction et la recherche de nourriture, ils accueillent une multitude d'espèces d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, d'invertébrés et de mammifères, parmi lesquels plusieurs espèces de chauves-souris. Ils fournissent également à l'homme, de façon régulière, du bois de chauffage.

Le saviez-vous ?

Un kilomètre de haie = 100 à 200 stères de bois tous les 15/20 ans
250 à 300 m³ de plaquettes tous les 12/15 ans

LA CHALAROSE : UN CHAMPIGNON RAVAGEUR DU FRÊNE À SURVEILLER !

Observée pour la première fois en Haute-Saône en 2008, la chalarose du frêne est depuis mars 2015 présente en divers points du département de la Charente. C'est le vent qui est à l'origine de la progression rapide de ce champignon qui concerne exclusivement le frêne par dissémination des spores. Ce champignon est dit « primaire », c'est-à-dire qu'il affecte indistinctement des arbres vigoureux ou affaiblis. Il colonise les feuilles, puis pénètre dans les jeunes rameaux, qui présentent alors des nécroses caractéristiques et provoque des dessèchements bien visibles dans les houppiers.

Ce ravageur peut entraîner des phénomènes de mortalité, tout particulièrement lorsque les sujets sont jeunes : semis naturels, jeunes plants, rejets issus de souches ou de l'entretien des frênes têtards. Sur des arbres adultes, la chalarose va provoquer des mortalités de branches, des descentes de cimes, l'apparition de gourmands (jeunes rameaux que l'arbre va tenter de déployer pour compenser les mortalités de branches) et éventuellement l'apparition de nécroses au collet (au pied) de l'arbre. Les dépérissements observés peuvent être spectaculaires, mais ne conduisent pas forcément les arbres infectés à la mort. Par contre, d'autres ravageurs (insectes ou champignons) peuvent accentuer les effets de la chalarose et faire mourir les arbres trop affaiblis.

Dans notre région, l'enjeu économique associé à l'exploitation du bois de frêne est limité. Les enjeux environnementaux (habitats naturels, épuration de l'eau...) et paysagers sont en revanche beaucoup plus importants. C'est de ce point de vue que les spécialistes sont inquiets d'autant plus qu'il n'existe pas de moyens de lutte contre ce ravageur. Le Département de la Santé des Forêts et son réseau de Correspondants-Observateurs locaux, diffusent néanmoins quelques consignes aux communes et propriétaires ou gestionnaires forestiers :

- éviter les plantations artificielles de frênes, tout particulièrement si les plants devaient venir de zones où la chalarose est déjà présente. C'est très probablement dans ce contexte que la maladie est arrivée en Charente, à plus de 200 km du frontal de progression observé jusqu'à présent.

- ne pas réaliser d'abattage massif de frênes dans le but de contrôler la maladie : la variabilité génétique de cette essence est très importante et l'espoir réside dans l'identification d'arbres ou de bouquets d'arbres qui pourraient présenter des signes de résistance à la maladie. Dans l'Est de l'Europe, les forestiers observent en effet des arbres qui ne



Nécrose sur jeune tige @ Y. Lacouture

présentent aucun symptôme de dépérissement, alors qu'ils sont en pleine zone de contamination. De plus, réaliser des coupes massives de frênaies serait traumatisant pour le milieu et les espèces qui y vivent, et serait inefficace contre la maladie puisque cela favoriserait les rejets de souches très sensibles à ce champignon. Les îlots de vieillissement, promus dans le cadre de contrats Natura 2000, sont une excellente opportunité pour mettre en œuvre cette préconisation.

Yves LACOUTURE

Animateur forestier Nord-Charente

Correspondant-observateur du Département de la Santé des Forêts



QUI CONTACTER ?

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ?

Avoir plus d'informations sur les Chartes et les Contrats Natura 2000 à votre disposition ?

Vous avez des questions et besoins de conseils ?

Contactez Guillaume PLANCHE

LPO France

06 71 13 48 71

guillaume.planche@lpo.fr



Frillaire pintade

Découvrez toutes les fiches espèces, le Document d'objectif, les actualités et les dernières actions réalisées sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Charente en Amont d'Angoulême, sur le portail internet dédié à ce site :

<http://charenteamont.n2000.fr/>



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Directeur de publication : Yves VÉRILHAC

Coordination - conception : Guillaume PLANCHE - Lucie BITEAU / LPO 2015

Réalisation, maquette : A. Barreau / F. Ratelet - Service Éditions LPO © 2015 - ED1507006FR

Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuille - Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'État comme structure animatrice du DOCOB N2000 du site "Vallée de la Charente en Amont d'Angoulême", sous l'autorité du Préfet de Charente.